INITIALES DU PRÉSIDENT
4583
INITIALES DU SECRÉTAIRE

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA**

**CONSEIL DES COMMISSAIRES**

## PROCÈS-VERBAL DU 7 FÉVRIER 2017

Session ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Harricana tenue au centre administratif, sis au 341, rue Principale Nord, Amos, bureau 3050, le sept février deux mille dix-sept à dix-neuf heures trente.

**PRÉSENCES**

Les membres du conseil des commissaires :

| | | |
|---|---|---|
| M^mes | Line Brousseau | |
| | Jeanne Grenier | par conférence téléphonique |
| | Annie Quenneville, | présidente |
| | Isabelle Rouillard | |
| MM. | Denis Coutu, | vice-président |
| | Marc Désilets | |
| | Jean-François Drouin, | représentant du comité de parents |
| | Jeannot Létourneau, | représentant du comité EHDAA |
| | Carl Périgny | |
| | Éric Pomerleau | |
| | Stéphane Saulter, | représentant du comité de parents |
| | Joël Turcotte | |

Les directions de services :

| | | |
|---|---|---|
| M^mes | Johanne Godbout, | secrétaire générale |
| | Marie-Hélène Grondin, | directrice du Service de l'enseignement, des services éducatifs complémentaires et du Transport |
| | Hélène Turcotte, | directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources humaines |
| MM. | Francis Audet, | directeur du Service des ressources matérielles et administratives |
| | Pascal Germain, | directeur du Service des ressources financières |
| | Yannick Roy, | directeur général |

### 1. Ouverture de la séance

Le quorum est atteint. L'assemblée est présidée par madame Annie Quenneville.

Il est 19 h 30.

INITIALES DU PRÉSIDENT
4584
INITIALES DU SECRÉTAIRE

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CC-6777-17 IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Marc Désilets,

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté tel que présenté.

QUE la présidente d'assemblée soit et elle est autorisée à modifier l'ordre de présentation des dossiers.

ADOPTÉE.

**3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 JANVIER 2017**

CC-6778-17 IL EST RÉSOLU, sur proposition de de monsieur le commissaire Joël Turcotte,

QUE la secrétaire d'assemblée soit et elle est exemptée de la lecture du procès-verbal du17 janvier 2017.

QUE ce procès-verbal soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

## 4. Intervention de l'assemblée

Aucune intervention de l'assemblée.

## 5. Comités de parents et EHDAA

La rencontre du comité EHDAA s'est tenue le 25 janvier dernier. Le représentant EHDAA souligne l'absence d'un représentant des enseignants pour une 2e année. Les faits saillants de la rencontre sont : la tenue des élections, la passation d'un sondage de satisfaction et le calendrier des rencontres. Les membres désirent discuter notamment cette année de la suite des services offerts aux élèves HDAA après 21 ans.

Un comité de parents se tiendra le lundi 13 février prochain.

## 6. Correspondance

### 6.1 Résolution de la municipalité de La Morandière

La présidente mentionne que la municipalité de La Morandière a déposé une demande de report de la décision relative au maintien ou à la fermeture de l'école des Coteaux. Ce dossier est traité au point 7.2.

### 6.2 Demandes de la Magie des neiges

Le directeur du Service des ressources matérielles présente les demandes acceptées administrativement de collaboration avec le Club Optimiste d'Amos pour la tenue de la 23e édition de la Magie des neiges Optimiste. Une demande d'autorisation est effectuée pour l'utilisation de deux sites soit du boisé de la polyvalente de la Forêt pour les promenades de Bombardier ainsi que pour les terrains de soccer situés entre les écoles Sacré-Cœur et La Calypso pour les promenades en traîneaux à chiens. Une demande de commandite de service évaluée à 500 $ est également faite pour le transport des festivaliers du site principal

INITIALES DU PRÉSIDENT
4585
INITIALES DU SECRÉTAIRE

à ses deux sites. Le club a déposé la preuve de possession d'une assurance responsabilité civile générale et s'est engagé à remettre les pistes du boisé en bon état après le passage des Bombardier.

## 7. Suivi de dossiers

### 7.1 Budget révisé 2016-2017

Le directeur du Service des ressources financières effectue le suivi du budget initial par rapport au révisé. Le budget révisé comporte toujours un léger déficit de 100 000 $ lequel est attribuable à l'ouverture de postes, financer rétroactivement, à l'école alternative Harricana.

### 7.2 Orientation sur le maintien ou la fermeture de l'école des Coteaux

Le directeur général relate les faits saillants du processus de consultation et revient sur les éléments déterminants du document d'analyse. La présidente décrète une période de huis clos pour la discussion avant la prise de décision.

## 8. Huis clos

**8 - OUVERTURE DU HUIS CLOS**

CC-6779-17 Il EST RÉSOLU, sur proposition de , madame la commissaire Lyne Brousseau,

QUE l'assemblée siège à huis clos.

ADOPTÉE.

Il est 20 h 04.

Sont présents les membres du conseil des commissaires et le directeur général.

### 8.1 Recommandation au plan d'effectifs des cadres

Le directeur général présente les orientations prévues à la modification du plan d'effectifs des cadres scolaires.

Aussi, les membres du conseil discutent au sujet de la politique de maintien ou de fermeture des écoles dans le suivi de dossier de l'école des Coteaux

**8 - FERMETURE DU HUIS CLOS**

CC-6780-17 IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Jeannot Létourneau,

QUE le huis clos soit levé.

ADOPTÉE.

Il est 21 h 00.

**8- . SUIVI DU HUIS CLOS DOSSIER DE L'ÉCOLE DES COTEAUX**

CC-6781-17 CONSIDÉRANT la Politique de maintien ou de fermeture des écoles;

INITIALES DU PRÉSIDENT
4586
INITIALES DU SECRÉTAIRE

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire Harricana d'offrir les meilleurs services possible à sa clientèle dans le cadre de sa mission qui est d'instruire, de socialiser et de qualifier;

CONSIDÉRANT les documents déposés à cette séance par le comité d'analyse;

CONSIDÉRANT les présentations réalisées à ce jour;

CONSIDÉRANT la volonté de plusieurs parents du secteur à vouloir scolariser leur enfant à l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur de Barraute;

CONSIDÉRANT l'évaluation de la clientèle scolaire pour les prochaines années;

IL EST RÉSOLU, à l'unanimité,

QUE cette Commission scolaire procède à la fermeture de l'école des Coteaux, et ce, à compter de l'année 2017-2018.

ADOPTÉE.

## 9. Dossiers à développement

Aucun dossier à développement

## 10. Dossiers courants

### 10.1 Achat camion FERH

Le directeur du Service des ressources matérielles et administratives informe les membres du conseil, que la Corporation forêt recherche Harricana procède au remplacement d'une camionnette standard à cabine double. Cet avis se conforme à la politique d'approvisionnement de la CSH, actionnaire majoritaire de la corporation, que l'acquisition de ce nouveau véhicule s'élève à 40 000$.

**10.2 - AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES CONCERNANT LES SERVICES PROFESSIONNELS DE VÉRIFICATEURS EXTERNES**

CC-6782-17 CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire Harricana désire obtenir les services professionnels de vérificateurs externes;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres est nécessaire, afin de déterminer la firme requise;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Joël Turcotte,

QUE cette commission scolaire autorise le directeur du Service des ressources matérielles et administratives à procéder à l'appel d'offres nécessaire, afin d'obtenir les services requis de vérificateurs externes.

ADOPTÉE.

INITIALES DU PRÉSIDENT
4587
INITIALES DU SECRÉTAIRE

**10.3 - MODIFICATION AU PLAN D'EFFECTIFS DES CADRES**

CC-6783-17 CONSIDÉRANT les éléments présentés à cette rencontre;

CONSIDÉRANT que ces orientations traduisent la volonté de cette commission scolaire;

CONSIDÉRANT les consultations faites auprès de l'association des cadres scolaires - secteur Harricana;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Jeannot Létourneau,

QUE cette Commission scolaire procède à l'ouverture d'un poste de conseillère ou conseiller en gestion du personnel en santé et sécurité au travail et mesure d'urgence.

ADOPTÉE.

**10.4 – TARIFICATION 2017-2018 DE LA RÉSIDENCE LE FAISCEAU**

CC-6784-17 CONSIDÉRANT l'indexation annuelle des frais d'utilisation de la résidence Le Faisceau;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'indexation recommandé est de 1,75%;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Stéphane Saulter,

QUE ce conseil adopte la tarification suivante pour l'année scolaire 2017-2018 à la résidence Le Faisceau.

| | 2016 – 2017 | 2017 – 2018 | Nombre |
|---|---|---|---|
| Chambre (occupation double) | 1 609,00 $ | 1 637,00 $ | 50 |
| Chambre (occupation simple dans chambre simple) | 2 010,00 $ | 2 045,00 $ | 14 |
| Chambre (occupation simple dans chambre double) | 2 182,00 $ | 2 220,00 $ | 18 |
| Suite (chambre + salle de bain) | 2 413,00 $ | 2 455,00 $ | 10 |

ADOPTÉE.

**10.5 DEMANDE DE CONGÉ SANS TRAITEMENT – PERSONNEL DE SOUTIEN**

CC-6785-17 CONSIDÉRANT la demande logée;

CONSIDÉRANT la Procédure et les orientations en matière de gestion des congés sans traitement;

CONSIDÉRANT la clause 5-10.09 de la convention collective du personnel de soutien;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Lyne Brousseau,

INITIALES DU PRÉSIDENT
4588
INITIALES DU SECRÉTAIRE

QUE ce conseil des commissaires refuse la demande de congé sans traitement de madame Sandra Godin, technicienne en éducation spécialisée à l'école de Berry.

ADOPTÉE.

**10.6 DEMANDE DE CONGÉ PARTIEL SANS TRAITEMENT – PERSONNEL PROFESSIONNEL**

CC-6786-17 CONSIDÉRANT la demande logée et les motifs évoqués;

CONSIDÉRANT la clause 7-3.01 de la convention collective des professionnelles et professionnels;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Denis Coutu,

QU'UN congé partiel sans traitement soit et il est octroyé à madame Sylvie Provencher, ressource régionale au Service de l'enseignement et des services éducatifs complémentaire, à un pourcentage approximatif de 5 %, et ce, rétroactivement du 1er janvier au 30 juin 2017.

ADOPTÉE.

**10.7 Population prévisionnelle au 7 février 2017**

La directrice du service de l'enseignement présente la population prévisionnelle 2017-2018 au 7 février 2017. Actuellement, les données obtenues signalent une précarité de clientèle de maternelle 4 ans à l'école Notre-Dame-de-Fatima de Landrienne ainsi qu'à la maternelle 5 ans à l'école Sainte-Thérèse de Launay. Des rencontres avec les milieux concernés seront organisés dans les prochaines semaines, conformément au processus de consultation prévu à l'orientation 3 du plan triennal d'organisation scolaire. Les décisions seront prises en fonction de l'état de situation lors de la mise à jour des données à la mi-mars.

## 11. Rapports d'activités du directeur général

**Conseil des commissaires**

- 2017-02-13 : Comité de parents
- 2017-02-14 : Comité exécutif
- 2017-02-21 : Conseil des commissaires

**Environnement interne**

- 2017-02-07 : Webinaire – élections 2018
- 2017-02-08 : Comité TIC
- 2017-02-14 : Comité d'analyse d'opportunité des écoles secondaires
- 2017-02-15 : Comité consultatif de gestion

**Environnement externe**

- 2017-02-02 : Rencontres Action Réussite (Rouyn-Noranda) et Hockey Abitibi (Amos)
- 2017-02-09 : CRDG et TIEAT à Rouyn-Noranda
- 2017-02-22 : Rencontre Ville d'Amos-CSH
- 2017-02-23 : Formation sur la Loi 105 à Drummondville
- 2017-02-28 : Rencontre de la CEFAR et du MRAR (nouveaux mandats)

**Divers**

- 2017-02-17 : Concert-bénéfice du Fonds Ange-Gardien Harricana.

INITIALES DU PRÉSIDENT
4589
INITIALES DU SECRÉTAIRE

## 12. Autres sujets

**12.1 Rappel concert bénéfice Fonds Ange-Gardien Harricana**

La secrétaire générale rappelle la tenue du concert-bénéfice du Fonds Ange-Gardien qui se tiendra le vendredi 17 février prochain à 19 h 30 au Théâtre des Eskers.

**13. - LEVÉE DE LA SÉANCE**

CC-6787-17
Denis Coutu

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Il est 21 h 28.

Annie Quenneville, présidente

Johanne Godbout, secrétaire générale